

Relocaliser ! Quoi, comment ?

Respectable Loge, Garibaldi, Orient de Nice, Région 2

Mots-clefs : Mondialisation, Dépendance, Économie, Social, Europe

Une mondialisation porteuse de risques

La pandémie Covid 19 a été le déclencheur du **constat** de la dépendance de la France d'autres pays et surtout de la Chine et de l'Inde (80%), dans le domaine de la santé (masques, tests, machines de tests, blouses, gants, médicaments), avec des conséquences dramatiques. La réflexion amorcée parfois depuis des années, s'est élargie à plusieurs domaines où les risques liés à la dépendance pouvaient être graves, sur les plans sanitaire, industriel, économique, social ou de sécurité. Aujourd'hui, pour renverser vraiment la vapeur, il faut une concrétisation rapide d'actions viables et pérennes

La dimension du risque

A – Les délocalisations ont montré leurs limites. Avec des conséquences en matière de risques tels que ;

1 - Risque qu'un pays fabricant ne soit plus en mesure de nous fournir, soit par fermeture des frontières, soit par embargo, soit encore pour des raisons politiques, économiques ou sociales internes.

2 – Renforcement économique des pays fabricants au point qu'après une période favorable pour sortir de la pauvreté, ils risquent de représenter une menace économique-politique en retour

3 – Perte d'assurance ou de maîtrise de la qualité ou du contenu des produits fabriqués ailleurs, notamment dans l'agriculture et la santé, par l'impossibilité d'un contrôle total et parfait sur la production

4 – Perte de savoir-faire et de compétences, voire disparition de certains métiers complexes, rendant un retour à la compétence difficile ou coûteuse, surtout en délais, favorisant ainsi une fuite en avant dans la dépendance.

5 – Perte d'emplois avec augmentation corollaire des difficultés sociales et élargissement du fossé des ressources entre ceux qui organisent la délocalisation et les consommateurs aux ressources affaiblies.

Peut-on, alors, définir des conditions d'une certaine autonomie, même élargie à des sphères d'alliance obligées en raison de la géographie (mers, fleuves, montagnes, forêts, des sources naturelles d'énergie (pétrole, gaz), de la nature des sols (terres rares...), ou en raison de politiques économiques de blocs (Europe, CEI, ...)?

B – Quelques constats : La France, certes favorisée par un colonialisme révolu, a été une puissance reconnue sur les plans agricole, industriel, textile, disposant de réseaux de communication bien structurés, de sources d'énergie diversifiées. Avec l'un des meilleurs systèmes de santé et de protection sociale de la planète. La France est encore une puissance militaire mais utilise de nombreuses armes légères fabriquées en Belgique, Allemagne, Autriche, Italie, avec une production française faible. Elle utilise des drones américains ou israéliens, décision critiquée par la Cour des comptes en 2020 (drones militaires aériens : une rupture stratégique mal conduite). Malgré ses nombreux talents et savoir-faire dans de nombreux domaines, elle produit peu elle-même. La France est un des moteurs de l'Europe, mais une Europe affaiblie en raison de stratégies et politiques économiques, fiscales et sociales diverses dont l'harmonisation n'est toujours pas à l'ordre du jour. La France s'oriente aussi vers des paradoxes inquiétants. Prônant une forte expansion de l'utilisation du numérique, de la modernité téléphonique (5G), des voitures électriques, elle reste dans la dépendance des USA, de la Corée du Sud ou de la Chine, sur les plans de la fabrication informatique (matériels, logiciels), téléphonique, électronique de pointe, batteries et surtout ne dispose que de peu des terres dites rares utilisées dans la fabrication de composants électroniques (la Chine en a plus de 85 %) ou des métaux rares utilisés dans les batteries (tel le lithium possédé par Bolivie, Argentine, Chili, Australie et Chine). La délocalisation, pour des raisons strictement économiques d'intérêt à court terme (pour ne pas dire à courte vue), de beaucoup de ses activités, la disparition de ses fleurons industriels, de ses chantiers navals, la vente de ses ports et aéroports à l'étranger, etc... renforce sa dépendance et les risques induits en termes économiques ou sociaux (rachat d'Alstom par General Electric, , difficultés de Michelin liées à la progression de pneus chinois à bas prix, difficultés que Bridgestone a voulu éluder en délocalisant récemment sa production hors de France,...) Si elle n'est pas encore vraiment dépendante sur le plan agricole, le risque de destruction progressive de sa capacité à nourrir de manière saine sa population existe. Les

accords de libre-échange (MERCOSUR, CETA,...) ne peuvent que conduire à la disparition des petites exploitations et à la nécessité de productivité des grandes, favorisant la production au détriment de la qualité ou de l'environnement). L'Indépendance dans des domaines clés, tel l'armement, pose aussi problème quand, dans les contrats de vente, l'État transfère des compétences et délocalise une part de la fabrication de ses matériels (Inde, Brésil...)

Relocaliser rapidement les activités stratégiques est donc une nécessité

C- Des solutions sont possibles et certaines ont déjà été amorcées.

1 - La France et l'Europe ont décidé de développer de manière conséquente la fabrication de batteries, tandis que Renault avec sa Zoé a choisi une formule qui n'utiliserait pas de métaux rares.

2 - Le 18 septembre, le premier ministre a annoncé que la France ne ratifierait pas « *en l'état* » l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le MERCOSUR car il « *met en péril la biodiversité et dérègle le climat* ».

3 - Le Conseil national des achats (CNA) a lancé avec PWC le 6 avril une étude des catégories de produits les plus propices à la relocalisation en France de leur production avec trois enjeux : souveraineté économique, sécurisation des approvisionnements et développement économique avec impact sur l'emploi (soit « *70% des importations nationales futures* »). Avec l'engagement des directions achats à acheter français, si l'Etat lève les contraintes normatives, transpose les directives européennes simplement et cesse le sur-administratif ».

Santé-pharmaceutique - 36 catégories de produits dont 20 prioritaires (anticorps monoclonaux, anesthésiques à base de curare, taxanes dans les anticancéreux, anticoagulants et médicaments du diabète, provitamines, dispositifs médicaux tels qu'auto-injecteurs et équipements de protection individuelle, machines PCR dans les instruments de diagnostic, les thérapies géniques et les études et essais).

Électronique - 24 catégories de composants, produits et services dont 13 prioritaires (dispositifs à semi-conducteurs et circuits imprimés (PCB), cellules de batterie lithium-ion et lithium-polymères, infrastructures pour les services de cloud, câbles de fibre optique, services de cloud IaaS (*Infrastructure as a Service*), Cyber sécurité, Data analytiques, intelligence artificielle, développement de logiciel et d'industrialisation électronique.

Industrie manufacturière - 17 catégories de machines, équipements et produits finis dont 13 prioritaires
Agroalimentaire. 20 catégories de composants, produits semi-finis ou finis et services dont 13 prioritaires.

Propositions

Relocaliser progressivement une part minimum d'activités stratégiques en France avec un complément mutualisable avec les autres pays Européens, en ne laissant pas la délocalisation nous mettre en danger. L'État France, malgré une marge de manœuvre limitée, doit négocier une relocalisation européenne coordonnée des secteurs d'activité, avec l'appui du Parlement Européen, sensibilisé par l'intérêt premier des populations. Éduquer, informer, sensibiliser les consommateurs pour qu'ils portent davantage intérêt aux produits locaux (agro- alimentaire, notamment), nationaux ou européens pour que les entreprises y voient une demande forte. En s'appuyant sur les initiatives locales et les associations pour communiquer, sur le Made in France ou en Europe.

Sensibiliser les entrepreneurs à relocaliser ou à créer des activités stratégiques, faciliter leur implantation géographique, renforcer les liens entre environnement et production localisée et encourager l'engagement des acheteurs (CNA) des grandes entreprises dans leur démarche. Rendre obligatoire la mention du lieu de fabrication supprimée en 1986 (Pays Hors Europe et made in CEE). L'État doit être leader, par la Loi, les mesures incitatives fiscales et sociales, la simplification administrative en faveur des entreprises concernées, en contrôlant les appels d'offre des marchés publics.

La relocalisation de la production des activités stratégiques en France et en Europe est la meilleure voie de la relance économique que l'État doit mettre au cœur de ses décisions.